



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 25 MAI 2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 25 mai 2015, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3) madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Étaient aussi présentes : M<sup>c</sup> Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe  
M<sup>c</sup> Maude-Andrée Pelletier, greffière

---

La greffière fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 mai 2015, vers 11 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 25 MAI 2015 à 13 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

### Moment de réflexion

### **Points à traiter lors de la séance extraordinaire:**

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2015-224)
- 2° Adoption du Règlement numéro 587 amendant le règlement de zonage numéro 53
- 3° Adoption du Règlement numéro 588 amendant le règlement de lotissement numéro 52
- 4° Autorisation d'un règlement sur sentence dossiers 400-61-055989-101 et 400-72-001043-109
- 5° Autorisation de stationnement face au 75, avenue Saint-Laurent – le 29 mai 2015
- 6° Transport Adapté du comté de Maskinongé inc. – paiement quote-part 2015- 3,00 \$ per capita, population 7 351 au coût de 22 053,00 \$
- 7° Appel d'offres sur invitation – fourniture et livraison de sable MG-112
- 8° Appel d'offres sur invitation – fourniture et livraison de pierre MG-20
- 9° Appel d'offres sur invitation – réparation de la machinerie lourde 2015-2017

Période de questions – (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59)

Clôture de la séance à \_\_\_\_\_



En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville  
Ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mai 2015

---

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière

### **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en mains propres le 22 mai 2015
André Lamy	à domicile le 22 mai 2015
Jean-Pierre Gélinas	à domicile le 22 mai 2015
Charles Fréchette	à domicile le 22 mai 2015
Françoise Hogue Plante	à domicile le 22 mai 2015
Gilles A. Lessard	à domicile le 22 mai 2015
Murielle Bergeron Milette	à domicile le 22 mai 2015

---

**2015-224**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi, 25 mai 2015 à 13 h 30 avec le retrait du point 4<sup>o</sup> « Autorisation d'un règlement sur sentence dossiers 400-61-055989-101 et 400-72-001043-109 ».

---

**2015-225**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 587 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 53**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Gilles A. Lessard en vertu de la résolution 2015-132 à la séance ordinaire du 13 avril 2015 et que les premier et deuxième projets du règlement ont été adoptés et que toutes les étapes de publication et de consultation ont été respectées conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 587 amendant le règlement de zonage numéro 53 (zones 100 et 100-I) pour le lot 4 019 408 et de le transmettre à la MRC de Maskinongé pour approbation finale tel que prévu à la Loi.



**2015-226**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 588 AMENDANT LE RÈGLEMENT  
DE LOTISSEMENT NUMÉRO 52**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Murielle Bergeron Milette en vertu de la résolution 2015-131 à la séance ordinaire du 13 avril 2015 et que les premier et deuxième projets du règlement ont été adoptés et que toutes les étapes de publication et de consultation ont été respectées conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 588 amendant le règlement de lotissement numéro 52 (zone 100-I) et de le transmettre à la MRC de Maskinongé pour approbation finale tel que prévu à la Loi.

---

**2015-227**

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT FACE AU 75, AVENUE SAINT-  
LAURENT – LE 29 MAI 2015**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Grand défi Desjardins – Caisse de l'Ouest de la Mauricie, le comité organisateur demande l'autorisation à la Ville de Louiseville de stationner trois véhicules récréatifs face à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, située au 75, avenue Saint-Laurent, coté sud, le vendredi 29 mai 2015 entre 8 h et 10 h 30;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER l'organisation du Grand Défi Desjardins – Caisse de l'Ouest de la Mauricie à stationner trois véhicules récréatifs sur l'avenue Saint-Laurent face à la caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie située au 75, avenue Saint-Laurent, du coté sud, le vendredi 29 mai 2015 entre 8 h et 10 h 30. Une signalisation adéquate devra être installée afin de prévenir les automobilistes qui se dirigent en direction est.

---

**2015-228**

**TRANSPORT ADAPTÉ DU COMTÉ DE MASKINONGÉ INC. – PAIEMENT  
QUOTE-PART 2015 – 3,00 \$ PER CAPITA, POPULATION 7 351 AU COÛT DE  
22 053,00 \$**

CONSIDÉRANT que Transport Adapté du Comté de Maskinongé inc. a fait parvenir le coût per capita pour l'année 2015, soit 3,00 \$;



CONSIDÉRANT que la quote-part à être assumée par la Ville de Louiseville pour sa participation au transport adapté est de 22 053,00 \$ pour l'année 2015, soit 7 351 de population à 3,00 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville autorise le versement de la somme de 22 053,00 \$ au Transport Adapté du Comté de Maskinongé inc. représentant la quote-part de la Ville de Louiseville pour sa participation au transport adapté, et ce, pour l'année 2015.

---

**2015-229**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE SABLE MG-112**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander des prix pour le transport et la fourniture de sable MG-112 pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal délègue la directrice générale à procéder à un appel d'offres par voie d'invitations écrites;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour la fourniture et le transport du sable MG-112 pour l'année 2015 par voie d'invitations écrites auprès des fournisseurs déterminés par celle-ci.

---

**2015-230**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIERRE MG-20**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander des prix pour le transport et la fourniture de pierre MG-20 pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal délègue la directrice générale à procéder à un appel d'offres par voie d'invitations écrites;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour la fourniture et le transport de pierre MG-20 pour l'année 2015 par voie d'invitations écrites auprès des fournisseurs déterminés par celle-ci.

---



**2015-231**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RÉPARATION DE LA MACHINERIE  
LOURDE 2015-2017**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres sur invitation concernant la réparation de la machinerie lourde;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal délègue la directrice générale à procéder à un appel d'offres par voie d'invitations écrites;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour la réparation de la machinerie lourde pour les années 2015-2017 par voie d'invitations écrites auprès des fournisseurs déterminés par celle-ci.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présente séance est levée à 13 h 45.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER  
GREFFIÈRE